

Zeitschrift: Générations : aînés
Herausgeber: Société coopérative générations
Band: 26 (1996)
Heft: 5

Artikel: Une aide pour vous, chez vous!
Autor: J.-R. P.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-828677>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Une aide pour vous, chez vous!

Dans notre pays, la famille n'est pas un vain mot. Selon les statistiques, 80% des retraités peuvent s'appuyer sur l'aide de parents ou de voisins. Et les autres? Ils s'adresseront à l'Association genevoise d'aide à domicile (AGAD).

Crée l'an passé, l'AGAD dispose de 600 aides ménagères et de 200 aides familiales, qui apportent leur soutien à plus de 10000 personnes dans le canton de Genève. Parmi lesquelles de jeunes mères de famille, des handicapés, mais également des solitaires et des retraités.

Selon Pierre Gilliand, professeur aux Universités de Lausanne et Genève, «l'aide à domicile a l'avantage de protéger l'autonomie des personnes aidées, d'humaniser l'action sociale et de limiter les coûts des séjours hospitaliers et le placement en institution.»

«Il est évident que les soins médicaux ambulatoires et l'aide à domicile répondent aux besoins accrus dus au vieillissement de la population, qui continuera à s'accroître» affirme encore Pierre Gilliand.

Prix adaptés

Tout le monde peut bénéficier de l'aide à domicile et en toutes occasions. Les retraités qui tiennent à conserver leur indépendance l'apprécieront tout particulièrement. Ainsi, une personne souffrant d'une mauvaise vue sera secondée efficacement dans la tenue de son ménage. Quelqu'un s'occupera de faire ses courses, l'accompagnera chez le coiffeur et préparera ses repas.

Un retraité victime d'un accident, pourra regagner plus rapidement son domicile, puisqu'une collabora-



trice de l'AGAD lui apportera une aide pour les soins corporels et assurera son confort. Une autre personne du 3^e âge, que les jambes ne soutiennent plus, pourra néanmoins vivre à

domicile grâce au soutien quotidien de l'AGAD.

Que coûtent ces services? «Ils sont adaptés aux revenus de chacun!» répond-on au service à la clientèle de l'AGAD. «Nous nous basons sur la taxation des impôts et sur les revenus pour évaluer les tarifs horaires. Les prix varient de Fr. 6.10 à Fr. 30.60 par heure.»

Important: pour les bénéficiaires des prestations OCPA, les services de l'AGAD sont gratuits.

J.-R. P.

Renseignements: AGAD, 36, av. Cardinal-Mermillod, 1227 Carouge. Tél. 022/827 85 50.

A lire: «Familles, je vous aide» par Bénédicte Frommel, Éditions Labor et Fides.

Caisse maladie: pas de panique!

Les personnes âgées, résidant dans des établissements publics médicaux (EPM), s'inquiètent des dernières décisions de Berne concernant le remboursement des prestations des caisses maladie.

Alors que les autorités cantonales genevoises prévoyaient que lesdites caisses maladies allaient payer un forfait de Fr. 106.- par jour, il s'avère que la somme s'élève en fait à Fr. 67.-.

Un important contentieux opposait, en mars dernier, les caisses maladie et l'Etat de Genève. Mais, de

son côté, le Conseil fédéral veille à prévenir les abus et la commission de surveillance des prix a également été alertée. La situation devrait donc évoluer favorablement dans les mois à venir.

Les bénéficiaires des prestations complémentaires de l'OCPA ne sont pas pénalisés. Seuls sont lésés quelques 500 à 600 résidents, pensionnaires d'établissements médicaux.

Ces personnes ou leurs familles peuvent s'adresser au Centre d'information et de coordination pour les personnes âgées (Cicpa) ou à l'association pour la défense des retraités (Apaf).

Renseignements: CICPA, tél. 022/781 35 25. APAF, tél. 022/774 12 47.